



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2023-31**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION  
AGENT ENTRETIEN**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au  
Président et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de faire intervenir du personnel extérieur pour assurer l'entretien de l'établissement,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec DEFI INSERTION un contrat de mise à disposition d'un salarié auprès de l'EHPAD Corolle, du  
03 avril 2023 au 30 juin 2023, sur une facturation horaire de 24,30 €, hors majorations légales et  
conventionnelles.

**ARTICLE 2° :**

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa  
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente  
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce  
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant  
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de  
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **19 MAI 2023**

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2023-31 DEFI INSERTION CONTRAT MISE A DISPOSITION AGENT ENTRETIEN COROLLE

---

Date de transmission de l'acte : 22/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 22/05/2023

---

Numéro de l'acte : 23\_00271 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20230519-23\_00271-CC

---

Date de décision : 19/05/2023

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

---

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle